

Convention relative aux droits de l'enfant

Tu as droit à la non-discrimination

Tous les droits de la Convention internationale des droits de l'enfant doivent t'être accordés, peu importe ton sexe ou ton origine.

Tu as droit au bien-être

Toutes décisions te concernant doivent être dans ton intérêt. L'État doit s'occuper de toi si tes parents ne peuvent le faire. Il est responsable des institutions qui ont le mandat de t'aider, de t'appuyer et de te soutenir.

Tu as droit à la liberté d'opinion

Tu as le droit de faire valoir tes idées et tes opinions au sujet de ce qui te concerne.

Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

Tes parents ont le devoir de t'orienter dans l'application de ce droit. Tu dois cependant respecter les droits et libertés des autres.

Tu as droit à la protection de ta vie privée

Mis à part des représentants de la loi, personne ne peut s'immiscer dans ta vie ou celle de ta famille.

Tu as droit à la protection contre la drogue

Toutes les mesures sont prises par l'État afin que tu ne sois pas utilisé dans la production et le trafic de drogue.

Tu as droit à l'information

Tu as le droit de recevoir de l'information aidant à ta culture et à ta santé physique et mentale. L'État se charge d'encourager les médias et les éditeurs à présenter des informations favorisant tes connaissances sur le monde. Il doit te protéger contre les informations nuisibles pour toi.

Tu as droit à la liberté d'association

Tu peux t'associer à d'autres personnes et participer à des réunions en autant que cela respecte les droits et libertés des autres et ne mette pas la société en danger.

Tu as droit à un niveau de vie décent

Tes parents sont responsables de ton développement au niveau physique, mental et social. L'État aidera tes parents en cas de besoin.

Tu as le droit de vivre avec tes parents

Tu as le droit de donner ton opinion si jamais tes parents décidaient de se séparer. Si tu n'habites pas avec tes parents, tu as le droit de les voir comme tu le souhaites si cela est dans ton intérêt supérieur.

Tu as droit à l'éducation

Ce droit est reconnu pour tous les enfants. L'égalité des chances en est le principe de base.

Tu as droit à la santé

L'État s'occupe prioritairement de réduire la mortalité infantile, la malnutrition et de développer des soins primaires et préventifs. Il s'occupe également de développer de l'information sur la santé, la nutrition et l'hygiène.

Tu as droit à la protection contre la privation de liberté et la torture

Si tu commets un délit, tu ne peux pas être emprisonné à vie, torturé ou exécuté. Tu ne peux pas être arrêté sans motif. Si jamais tu es placé en détention, tu dois être traité dignement et humainement. Tu as aussi droit à de l'assistance spécialisée.

Tu as droit aux loisirs

Tu as le droit de te reposer et de t'amuser. Tu peux participer librement à des activités culturelles, artistiques et sportives.

Les droits de l'enfant ça se discute!

Asseyez-vous avec votre enfant
et demandez-lui les images
qui lui viennent en tête.

Lisez les quelques articles et
échangez avec lui sur les concepts;
demandez-lui de s'exprimer.

Dites-lui que vous serez
toujours là pour lui et
que vous veillerez à subvenir
à ses besoins.



saskinfojustice.ca